



Mineur change de lycée dans un autre département

Par **JeanBaptiste**, le **05/07/2012** à **08:43**

Bonjour,

Je vais vous expliquer très rapidement la situation qui me fait venir sur ce forum.

Ma copine, qui est mineure (et qui habite en Normandie), a décidé de venir faire ses études dans mon département (Alpes maritimes). Elle viendra vivre chez moi avec mon père pendant 3 ans le temps d'obtenir son bac.

Après beaucoup de patience, de combat pour obtenir les informations nécessaires à son inscription, nous avons appris avant-hier, qu'elle était acceptée dans un lycée de mon département. Seulement hier, sa mère a été appelée pour savoir comment se passerait l'inscription et lorsque la secrétaire du lycée lui a dit qu'elle devrait donner le dossier d'inscription le 28 Août en main propre, un souci s'est posé, c'est qu'elle ne pourra pas le faire étant donné la distance.

C'est alors que la secrétaire a refusé l'inscription de ma copine tant qu'un juge n'aura pas validé que ses parents, ainsi que mon père acceptent le fait qu'elle vit chez nous.

Mes questions sont les suivantes: La secrétaire avait-elle le droit de refuser l'inscription de ma copine? Faut-il réellement un juge ou est-ce qu'une lettre signée par ses parents et mon père justifiant l'accord qu'elle puisse venir vivre chez nous pour ses études est suffisante?

Je précise que les parents de ma copine, ainsi que mon père sont d'accord pour l'hébergement de ma copine.

Merci pour les réponses futures, et si vous avez besoin d'explications plus détaillées, n'hésitez pas à les poser.

EDIT: Je précise que j'ai recherché rapidement avant, et tous les sujets que j'ai trouvés disaient bien qu'il fallait l'autorisation des deux parents, mais aucun qu'il fallait en plus un juge.